

Département de la Creuse	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité
Canton d'Aubusson	Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commune d'Aubusson	n° 2018-03
L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier	
Le Conseil Municipal de la commune d'AUBUSSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.	
Date de convocation :	15 janvier 2018
Objet :	Renouvellement d'une ligne de trésorerie
Rapporteur :	Monsieur Jean-Pierre LANNET-Préfecture d'AUBUSSON
Nombre de conseillers	En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25
Etaient présents (22)	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Gilles PALLIER, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Claude VACHON, Mireille LEJUS, Michel DIAS, Isabelle PISANI, André RENAUX, Marie-Antoinette BORDERIE, Joseph VADIC, Max GUILLON, Brigitte LEROUX, Françoise PINEAU, Pascal FANNECHERE, Catherine MALGAUD, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Marie MASSIAS, Bernard PRADELLE, Martine SEBENNE, Marie-Claude GUYONNET, Mathieu CHARVILLAT
Excusés ayant donné procuration (3)	Rolande LEONARD à Michel MOINE, Jean-Louis DELARBRE à Brigitte LEROUX, Sophie CANOVA à Marie-Claude GUYONNET
Absents excusés (2)	Thierry ROGER, Louis SIMOES

Monsieur le Rapporteur rappelle que par délibération n° 15-29 du 3 juillet 2015, la Commune d'Aubusson a contracté auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie de 500 000 €, pour financier ses besoins ponctuels en trésorerie. Monsieur le rapporteur indique que cette ligne de trésorerie a été renouvelée pour le même montant, pour une durée de 12 mois, par délibération n° 16-52 du 16 juillet 2016, puis pour un montant de 300 000 €, pour une durée de 6 mois, par délibération n° 2017-33 du 10 juillet 2017.

Sur offre de la Caisse d'Epargne, Monsieur le Rapporteur propose de renouveler cette ligne pour 12 mois supplémentaires, en la ramenant à 250 000 €, ceci afin de couvrir les besoins ponctuels de trésorerie de la Commune.

Monsieur le Rapporteur présente les caractéristiques de l'offre ci-après annexée et propose à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 6
-----------	------------	-----------------

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'offre de la Caisse d'Épargne,

CONSIDERANT les besoins ponctuels de trésorerie de la Commune,

▶ A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

DONNE SON ACCORD pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie interactive contractée auprès de la Caisse d'Épargne et de prévoyance d'Auvergne et du Limousin telle qu'annexée à la présente,

AUTORISE, en conséquence, le Maire ou son délégué à signer l'offre ci-après annexée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

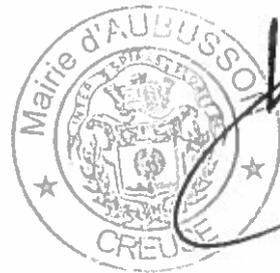
Délibération publiée le **23 JAN. 2018**

Pour copie conforme

En Mairie le **23 JAN. 2018**

Michel MOINE

Maire d'AUBUSSON



COMMUNE D'AUBUSSON
OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT
FICHE TECHNIQUE

ETABLISSEMENT	Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin
Contact :	Monsieur Najim CHAHID – Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin Tél : 05 55 33 88 12
Modalités de versement de fonds :	
Mode d'application de l'index au tirage effectué en J du mois M : <ul style="list-style-type: none"> ○ Jour de publication de la valeur de l'index appliqué ○ Nombre de décimales, tronqué/arrondi de l'index appliqué 	Le taux d'intérêt applicable chaque jour à un tirage est un taux fixe de 1,05%
Durée de mobilisation :	libre
Périodicité de paiement des intérêts :	Trimestriel
Base de calcul des intérêts en nombre de jours :	exact / 360
Jour de départ des intérêts pour un tirage à J et de fin pour un remboursement viré à J	Pour chaque tirage, les intérêts courent à compter de la date de mise à disposition des fonds jusqu'au jour calendaire précédant la date de remboursement des fonds. Les intérêts sont payables selon la procédure du débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, au plus tôt le 6 ^{ème} jour ouvré du trimestre civil suivant celui au titre duquel ils sont dus.
Délais horaires des demandes à la Banque pour une exécution sur le compte du Trésor à J,	Les demandes de versement sont transmises <u>par Internet</u> (connexion sécurisée) : <ul style="list-style-type: none"> - <u>si la demande est transmise le matin avant 11h</u> : le versement des fonds est exécuté le jour même par virement Banque de France - <u>si la demande est transmise entre 11h et 16h30</u> : le versement des fonds est exécuté le jour ouvré suivant par crédit d'office (crédit du compte de l'Emprunteur par son comptable public dès le début de la matinée)
Montant minimum de tirage :	Pas de minimum
Coût éventuel du VGM :	0
Procédure d'appel :	Internet
Remboursement des fonds et date de valeur	
Montant minimum de remboursement :	Pas de minimum
Délais horaires des demandes à la Banque pour une exécution sur le compte du Trésor à J,	Les demandes de remboursement sont transmises <u>par Internet</u> (connexion sécurisée) : <ul style="list-style-type: none"> - les remboursements notifiés avant 16h30 sont exécutés le jour ouvré suivant par débit d'office - le comptable public est informé immédiatement de chaque avis de remboursement par message électronique, qui vaut demande de débit du compte de l'Emprunteur.
Autres :	
Commissions, autres frais :	<u>Commission d'engagement</u> : 0,20% du montant <u>Commission de non utilisation</u> : 0,25% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le trimestre, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts.
Date max de validité de la proposition :	Offre sous réserve de l'accord du Comité de crédit
Autres	L'ensemble des informations relatives aux mouvements de fonds réalisés sur la LTI est disponible directement sur le site. De même, le décompte des intérêts et des commissions prélevées périodiquement par débit d'office est téléchargeable en ligne. En vous connectant sur le site internet du Groupe Caisse d'Épargne dédié aux collectivités locales, https://www.caisse-epargne.fr/secteur-public , vous avez la possibilité de vous abonner gratuitement à « Services + », qui vous propose notamment la consultation des taux sur un large éventail d'index ainsi qu'une lettre de conjoncture hebdomadaire



La LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE® (LTI®) de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, est une ouverture de crédit performante qui permet - via INTERNET - de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie. Dans le cadre d'un plafond défini contractuellement avec la Caisse d'Épargne, l'Emprunteur peut tirer des fonds lorsqu'il le souhaite, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage à due concurrence.

La LTI® vous offre les INNOVATIONS EXCLUSIVES suivantes :

- la validation en ligne de vos demandes de Tirage et de Remboursement ;
- l'utilisation du circuit du Trésor Public via l'ACCT pour le traitement de vos opérations ;
- la consultation en temps réel de vos mouvements de fonds.

Les services sont accessibles par accès sécurisé chaque jour ouvré jusqu'à 21H00 [hors week-end et jours fériés] sur le site internet du Groupe Caisse d'Épargne dédié au Secteur Public : <https://www.caisse-epargne.fr/secteur-public>

AVANTAGES

- **ERGONOMIE ET CONVIVIALITÉ :**
L'espace internet dédié à la LTI® offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.
- **AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :**
Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit/débit d'office.
- **SOUPLESSE D'UTILISATION :**
Chaque remboursement reconstitue le droit de tirage.
- **OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :**
Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI®.
- **SECURITE DE LA GESTION DE TRÉSORERIE :**
L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité.

OPTION (+)

- **REACTIVITE SUPPLEMENTAIRE :**
Les versements peuvent être réalisés par virement BDF le jour même pour une demande avant 11h00.

CARACTERISTIQUES

- **Emprunteur :** COMMUNE D'AUBUSSON
- **Montant :** 250 000 €
- **Durée :** 12 mois
- **Taux d'intérêt :** Taux fixe de 1,05%
- **Base de calcul :** Exact/360
- **Process de traitement automatique :**
 - tirage : crédit d'office
 - remboursement : débit d'office
- **Demande de tirage :** Aucun montant minimum

Créneau horaire de saisie	7H	16H30	21H
Σ date de valeur (J = jour ouvré)	J + 1		J + 2
- **Demande de remboursement :** Aucun montant minimum

Créneau horaire de saisie	7H	16H30	21H
Σ date de valeur (J = jour ouvré)	J + 1		J + 2
- **Paiement des intérêts :** chaque trimestre civil par débit d'office
- **Frais de dossier :** Néant
- **Commission d'engagement :** 0,20% du montant
- **Commission de mouvement :** Néant
- **Commission de non-utilisation :** 0,25% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le trimestre, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts
- **Date de départ de la LTI :** Déterminée par l'emprunteur sous réserve de la réception de l'accord au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de départ choisie.

EXECUTION DES TIRAGES PAR VIREMENT BDF OU CREDIT D'OFFICE

Créneau horaire de saisie	7H	11H	16H30	21H
Σ date de valeur appl. quée (J = jour ouvré)	VIRT J	---	J + 1	J + 1
	CO J + 1	J + 1	J + 2	J + 2
	↑ choix offert à l'Emprunteur			